



## Communiqué de presse

Informations : +41 61 280 8188  
press.service@bis.org  
www.bis.org

Réf. : 13/2003F

29 avril 2003

---

### Le Nouvel accord de Bâle sur les fonds propres

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire publie ce jour, aux fins de consultation par les banques et les diverses parties intéressées, un troisième document sur le Nouvel accord de Bâle. Ce texte est actuellement disponible en anglais sur le site BRI ([www.bis.org](http://www.bis.org)) et sera complété ultérieurement par des traductions en allemand, espagnol, français et italien. La limite d'envoi des commentaires est fixée au 31 juillet 2003 ; ceux-ci permettront au Comité d'apporter les dernières modifications à sa proposition de nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres. Son objectif est toujours de parachever le Nouvel accord pour le quatrième trimestre de cette année, en vue de sa mise en œuvre dans les pays membres fin 2006. À cet effet, plusieurs pays s'emploient déjà à élaborer un projet de réglementation intégrant les normes de fonds propres de Bâle à leur propre régime national.

« Il s'agit là d'une étape importante alors que les travaux du Comité sur le Nouvel accord de Bâle entrent dans leur phase finale », a déclaré Jaime Caruana, Gouverneur de la Banque d'Espagne. M. Caruana va succéder à William J. McDonough, le 1<sup>er</sup> mai 2003, en qualité de Président du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Une note de synthèse accompagne ce troisième document soumis à consultation. Elle présente un résumé du nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres et décrit brièvement les modifications apportées à la proposition depuis la publication, en octobre 2002, de *QIS 3 Technical Guidance*, ensemble de recommandations techniques que les banques ont utilisées pour évaluer les répercussions du Nouvel accord sur leurs portefeuilles. Le Comité publiera les résultats de cette étude d'impact, le 5 mai 2003, sur le site BRI.

Les commentaires sur ce troisième document devront être adressés aux autorités de contrôle nationales et banques centrales concernées ou bien au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, Banque des Règlements Internationaux, CH-4002 Bâle, Suisse. Ils pourront également être transmis par courrier électronique à [BCBS.Capital@bis.org](mailto:BCBS.Capital@bis.org) ou par télécopie au +41 61 280 9100, en mentionnant expressément le Secrétariat du Comité de Bâle.